Charte du bénévole

à la médiathèque La Parenthèse

La médiathèque La Parenthèse est un lieu de vie ouvert à tous, qui offre différentes dimensions : le livre, le jeu et le numérique.

La médiathèque constitue un service public municipal ayant pour vocation de permettre l'accès à la Culture, à des loisirs, de l'information, de la recherche documentaire et de l'éducation permanente.

Il n'y a pas de statut officiel reconnu par des lois ou décret pour le bénévole. Il s'agit plutôt d'une appellation et d'un rôle. Rejoindre l'équipe mixte « salariés – bénévoles » à La Parenthèse allie plaisir et engagement. Cette activité non professionnelle est basée sur le volontariat, induisant une collaboration avec les salariés dans un esprit de complémentarité. Elle s'exerce sans contrepartie de rémunération et de gratification.

L'ensemble de l'équipe placé sous l'autorité du Maire assure un service public de proximité et de qualité.

L'objectif de cette Charte est de formaliser la collaboration entre les agents salariés et les bénévoles, de définir le rôle et la place de chacun et d'engager l'autorité territoriale dans un processus de reconnaissance des services rendus.

LA MAIRIE S'ENGAGE A :

- Souscrire une assurance pour les bénévoles dans le cadre de leurs activités à La Parenthèse
- Prendre une délibération pour formaliser cette charte
- Indemniser les dépenses engagées dans le cadre de son activité bénévole, notamment après validation sa formation et ses frais de déplacement.
- Fournir les conditions de travail correctes, tant en matière de moyens que de sécurité

LES MEDIATHECAIRES S'ENGAGENT A :

- Informer le bénévole des actualités du lieu : organisation, projets, programmation…
- Accueillir et former en interne le bénévole à ses missions
- Confier au bénévole des activités adaptées à la fois à ses compétences, ses motivations, sa disponibilité.et aux besoins de la structure
- Proposer des formations auprès des partenaires (MDN, Médialille)

LE BENEVOLE S'ENGAGE A :

- Respecter les principes de la fonction publique, ainsi que l'organisation et le règlement de fonctionnement de la médiathèque
- Accueillir le public avec courtoisie, disponibilité et bienveillance
- Assurer avec sérieux et régularité l'activité choisie, et ce au minimum une fois par mois.
- Demander si besoin des précisions pour intervenir qualitativement dans le lieu et se former en cas de besoin
- Prévenir au plus tôt en cas d'indisponibilité

J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter les modalités énoncées dans la charte et à effectuer les tâches qui me sont attribuées (cf. Annexe de la charte).

En cas de non-respect de ces engagements et après concertation, chacune des parties pourra mettre fin à la collaboration. Elle est valable durant l'année calendaire de sa signature et renouvelable annuellement par accord tripartite.

Le bénévole | **La Parenthèse** | **Le Maire**

Fait à .....

Le .....

Annexe de la Charte du bénévole

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Déontologie du Service Publique

En tant que collaborateur occasionnel du service public, tout comme un salarié, un bénévole doit en respecter les principes :

- Devoir de dignité par un comportement exemplaire qui traduit le respect de sa personne, le respect de sa fonction et le respect des autres.
- Devoir d'impartialité, de neutralité et de laïcité. Le bénévole veille à ne pas manifester ses opinions politiques, philosophiques, syndicales ou religieuses et à respecter les opinions de chacun.
- Devoir d'intégrité et de probité
- Devoir de discrétion : protection du secret professionnel. Le bénévole a l'interdiction de divulguer des faits, des informations ou des documents dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- Devoir de réserve : le bénévole doit faire preuve de retenue à l'égard de ses collègues, sa hiérarchie et son administration.
- Devoir d'obéissance

Tâches souhaitées à La Parenthèse

- ☐ Accueil du public, enregistrement des prêts-retours, inscription
- ☐ Rangement des documents
- ☐ Equipement des livres et des jeux
- ☐ Transport des livres dans le réseau
- ☐ Animation : précisez.....

  .....
- ☐ Jeux de société
  - ☐ Vérifier les jeux en retour
  - ☐ Animation des jeux de société
  - ☐ Médiation des jeux de société
- ☐ Jeux vidéo :
  - ☐ Paramétrage des jeux vidéo
  - ☐ Animation des jeux vidéo
  - ☐ Médiation des jeux vidéo

Disponibilités

Permanences | Hors permanence (journée équipement, soirée si animation...) | Créneau indisponible

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin						
Après-midi						
Soir						

Nombres de permanences souhaitées par semaine : .....

Nombre de permanences souhaitées par mois : .....

Périodes d'absences annuelles : .....

.....

.....